



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

**n° 20
2023**

Bulletin officiel n° 20 du 18 mai 2023

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo20>

Sommaire

Organisation générale

Enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la transition climatique et énergétique en ville

→ [Liste](#) – NOR : CTNR2310626K

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat français international

Programme de l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique en anglais (australien) pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international

→ [Arrêté du 21-4-2023](#) – JO du 11-5-2023 – NOR : MENE2309587A

Baccalauréat français international

Programme littéraire limitatif pour l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique en anglais (australien) – Session 2024

→ [Note de service du 21-4-2023](#) – NOR : MENE2309883N

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales – allemand – en classe de première pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025

→ [Note de service du 21-4-2023](#) – NOR : MENE2310263N

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la hors-classe du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2023

NOR : MEND231223A

→ Arrêté du 20-4-2023

MENJ - MSJOP - DE 2-2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 modifié

Article 1 – Les inspecteurs de la jeunesse et des sports figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2023, inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe et promus à ce grade aux dates indiquées.

Article 2 – Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 20 avril 2023,

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Pierre Moya

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Région	Date de promotion
1	Monsieur	Sébastien	Borrel	Provence-Alpes-Côte d'Azur	01/01/2023
2	Monsieur	Bruce	Neuffer	Île-de-France	01/01/2023
3	Madame	Rachel	Hervet	Île-de-France	11/01/2023
4	Monsieur	Thibaut	Guillet	Centre-Val de Loire	01/01/2023
5	Madame	Mailys	Puygauthier	Île-de-France	01/01/2023
6	Madame	Hélène	Mazens	Bretagne	01/01/2023
7	Monsieur	Steeve	Raoulx	Polynésie française	01/01/2023
8	Monsieur	Bertrand	Jublot	Pays de la Loire	01/01/2023

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 36 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 64 %

Part des femmes parmi les promus : 38 %

Part des hommes parmi les promus : 62 %

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2023

NOR : MEND2312226A

→ Arrêté du 20-4-2023

MENJ - MSJOP - DE 2-2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 – Les inspecteurs de la jeunesse et des sports hors-classe figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2023, inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et promus à ce grade aux dates indiquées.

Article 2 – Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 20 avril 2023,

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Pierre Moya

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Région	Date de promotion
1	Monsieur	Jean	Violet	Nouvelle-Aquitaine	01/01/2023
2	Monsieur	Jean-Paul	Loubeyres	Occitanie	01/01/2023
3	Madame	Arlette Maryse	Benjamin	Hauts-de-France	01/01/2023
4	Madame	Elisabeth	Lavigne	Occitanie	01/01/2023
5	Monsieur	Richard	Ozwald	Île-de-France	01/01/2023

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 32 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 68 %

Part des femmes parmi les promus : 40 %

Part des hommes parmi les promus : 60 %

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2023

NOR : MEND2312231A

→ Arrêté du 20-4-2023

MENJ - MSJOP - DE 2-2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 modifié

Article 1 – Les inspecteurs de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2023, inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial et promus à cet échelon aux dates indiquées.

Article 2 – Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 20 avril 2023,

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Pierre Moya

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Région	Date de promotion
1	Monsieur	Fabrice	Daumas	Bretagne	01/01/2023
2	Monsieur	Michel	Bernard	Occitanie	01/01/2023
3	Madame	Isabelle	Bécu Salaün	Auvergne-Rhône-Alpes	01/01/2023
4	Madame	Véronique	Sauvageot	Provence-Alpes-Côte d'Azur	01/01/2023

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 30 %
Part des hommes dans le vivier des promouvables : 70 %
Part des femmes parmi les promus : 50 %
Part des hommes parmi les promus : 50 %